



Crèche privée renvoi enfant

Par **minie**, le **23/11/2009** à **15:46**

Bonjour, la direction de la crèche oblige les parents à mettre les enfants tous les jours de la semaine - en a-t-elle le droit ? Elle reçoit de toute façon le montant total du coût au mois, la direction exige un certificat médical pour toute absence et en plus demande l'ordonnance du médecin - en a-t-elle le droit ? Pour partir en vacances comment font les parents ? Si un parent travaille le WE et a un jour de congé dans la semaine, il n'a pas le droit de garder son enfant - est-ce légal ? Merci de me répondre si possible.

Par **jeetendra**, le **23/11/2009** à **15:59**

[fluo]UDAF des Bouches-du-Rhône[/fluo]
143, avenue des Chutes-Lavie
13457
MARSEILLE Cedex 13
Tél. : 04 91 10 06 00
Fax : 04 91 10 06 05
E-mail :
contact@udaf13.fr
Site Internet : <http://www.udaf13.fr>
Bonjour, en effet ils sont un peu trop tatillon, à cheval sur le règlement intérieur, contactez l'Association UDAF à Marseille, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des familles et vous aideront, cordialement.

Par **minie**, le **23/11/2009** à **16:03**

Bonjour, merci de votre réponse mais je n'ai aucune possibilité de joindre l'UDAF, je leur ai envoyé un message expliquant ma requête mais pas de réponse. Alors nouvelle question : comment puis-je obtenir les statuts de cette association qui gère la crèche privée et le règlement intérieur de cette crèche, puisque visiblement chacune a le droit de faire à peu près le règlement qu'elle veut d'après le décret de 2007 ?